

Le réseau des Cités interculturelles : une communauté d'apprentissage

La communauté d'apprentissage des Cités interculturelles (réseau ICC) apporte une aide pratique aux autorités locales et aux acteurs locaux qui souhaitent :

- ▶ coordonner et centrer les efforts des services municipaux sur des objectifs partagés et clairement définis ;
- ▶ nouer un dialogue positif avec les citoyens ;
- ▶ recenser les innovateurs et les médiateurs interculturels et leur donner des moyens d'agir ;
- ▶ concevoir une vision de l'avenir de la ville fondée sur la diversité et la traduire en une stratégie applicable ;
- ▶ bénéficier des conseils et du soutien de pairs d'autres villes ;
- ▶ profiter d'une expertise ciblée sur les objectifs et besoins particuliers de la ville ;
- ▶ mettre en œuvre des projets collaboratifs sur des thèmes particuliers ;
- ▶ présenter leurs propres bonnes pratiques.

Plus de 100 villes, en Europe et au-delà, ont déjà rejoint le réseau des Cités interculturelles.



” La diversité est un aspect de l'existence humaine qui ne peut être éradiqué ni par le terrorisme, ni par la guerre, ni par la haine autodestructrice. Le seul moyen de conquérir la diversité est de reconnaître et de faire connaître la richesse des valeurs qu'elle représente pour tous.

Aberjhani

www.coe.int



CONTACT

Programme des Cités interculturelles
Conseil de l'Europe
DGII - Démocratie
intercultural.cities@coe.int

www.coe.int/citesinterculturelles

 @ICCities

 www.facebook.com/ICCities

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il compte 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.



FRA



PREMS 114516 - Campagne Neuchâto par Inox Communication www.inox.com, Singa France, Ivana d'Alessandro

Cités interculturelles

L'art du métissage



” Le fléau de l’humanité, c’est la peur
et le rejet de la diversité.

Thomas Szasz



Les Cités interculturelles : de quoi s’agit-il ?

Le Programme phare du Conseil de l’Europe que sont les Cités interculturelles (ICC) vise à aider les autorités locales à concevoir des politiques fondées sur l’application d’un modèle novateur de gestion de la diversité, qualifié d’intégration interculturelle. Ce modèle se fonde sur l’idée que la diversité est un atout et que les migrants doivent être considérés comme une ressource pour le développement économique, social et culturel local, et non pas simplement comme un groupe vulnérable ayant besoin d’aide et de services. L’intégration interculturelle suppose une réorientation stratégique des politiques et de la gouvernance urbaines, destinée à encourager une représentation adéquate, un brassage et des échanges interculturels positifs, ainsi qu’une capacité institutionnelle à garantir l’égalité d’accès aux droits et l’égalité des chances pour tous. Le programme des Cités interculturelles propose aux villes une méthodologie globale, qui doit les aider à mettre en œuvre leurs stratégies de la diversité, et un éventail d’outils d’analyse et d’évaluation, dont l’INDEX des Cités interculturelles, très apprécié.

Gouvernance de la diversité

Des études menées dans les domaines de l’économie, de la gestion et de la psychologie montrent que la diversité est source d’avantages considérables pour les organisations et les villes en termes d’innovation, de productivité et de capacité à résoudre les problèmes. L’atout que représente la diversité a des effets sur les politiques urbaines car le fait d’associer des personnes d’origines diverses à la conception des politiques accroît leur efficacité. Du point de vue des politiques, le défi à relever est de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de gestion de la diversité permettant de tirer parti des avantages potentiels de la diversité tout en réduisant ses coûts au minimum.

L’intégration interculturelle : un modèle politique fondé sur des données probantes

Le modèle politique d’intégration interculturelle découle d’une analyse approfondie des pratiques urbaines et de toute une gamme de normes internationales. C’est une approche globale et stratégique menée par des responsables politiques motivés, au-delà des clivages politiques et des cloisonnements administratifs. Elle invite les institutions politiques, sociales, culturelles et économiques locales à mettre à profit les compétences et les talents de tous les citoyens, y compris des migrants et des réfugiés, et à créer les conditions les plus propices à leur pleine participation à la société et à l’économie. Le modèle est déjà mis en œuvre dans une centaine de villes européennes, ainsi qu’au Japon, en Corée, au Mexique et au Canada. Les villes qui rejoignent le programme des Cités interculturelles s’engagent à :

- ▶ promouvoir une identité pluraliste et inclusive grâce à un discours public présentant la diversité comme un atout ;
- ▶ veiller à ce que les institutions, les quartiers et l’espace public se caractérisent par l’ouverture et la mixité, et non par la ségrégation ;
- ▶ contribuer activement à établir la confiance entre les communautés et défendre des valeurs communes en favorisant une culture du « nous », qui encourage la réciprocité et la symétrie dans les relations interethniques ;
- ▶ garantir l’égalité d’accès aux droits et l’égalité des chances pour tous, notamment en veillant à ce que les organes de gouvernance soient davantage caractérisés par la diversité, à ce que tous les agents et services soient culturellement compétents, et à ce que les entreprises et les institutions soient capables de gérer la diversité comme un atout.

Le programme des Cités interculturelles en pratique

Afin de soutenir le processus d’élaboration, de mise en œuvre et d’évaluation d’une stratégie interculturelle, le programme des Cités interculturelles propose des profils de villes détaillés, des centaines d’exemples de bonnes pratiques, un guide pas à pas et des points politiques sur l’approche interculturelle dans des domaines d’action particuliers. Ces outils permettent de procéder à un audit des politiques et donnent des lignes directrices pour une participation active des citoyens au processus d’élaboration de la stratégie.

Des visites d’étude et des événements thématiques mettent en contact des responsables politiques, des praticiens et des militants de chacune des villes, qui peuvent ainsi discuter avec leurs homologues d’autres villes et présenter leurs pratiques respectives. Les événements sont conçus selon une structure concrète et interactive, visant à insuffler de l’énergie, de l’innovation et des idées dans le processus d’élaboration de la stratégie et à contribuer à former une alliance entre les différents acteurs.

La stratégie anti-rumeurs a pour but de sensibiliser à l’importance de lutter contre les rumeurs et les préjugés liés à la diversité qui entravent les échanges positifs et la cohésion sociale et favorisent les attitudes discriminatoires et racistes.

La stratégie, conçue comme une politique publique, comprend plusieurs volets : identifier les principales rumeurs qui courent dans une ville ; collecter des données objectives, mais aussi des arguments affectifs, pour dissiper les fausses rumeurs ; créer un réseau anti-rumeurs composé d’acteurs de la société civile locale ; nommer et former des « agents anti-rumeurs » ; et concevoir et mener des campagnes de sensibilisation pour lutter contre les rumeurs, ce qui suppose notamment de créer et de diffuser des ressources et des outils à la fois innovants et rigoureux.

Un laboratoire sur la politique d’intégration inclusive, appelé « Quadrature du cercle », rassemble des responsables locaux et nationaux, des représentants d’ONG et des universitaires en milieu de carrière, ouverts au changement, qui, en tant que décideurs ou personnalités influentes, peuvent promouvoir l’approche interculturelle à différents niveaux de gouvernance et continuer à développer la base de connaissances en la matière.

La performance de chaque ville par rapport au modèle d’intégration interculturelle est évaluée au moyen de l’INDEX des Cités interculturelles. Les résultats de l’INDEX aident les villes à apprécier, sur la base de données probantes, les résultats et les effets de leurs politiques et de leurs investissements en ressources.

